

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

Lyon – 2 mai 2016 – 10 heures 00

Temps de travail des Internes : Un anniversaire en demi-teinte

Le décret sur le temps de travail des internes, annoncé en janvier 2015 par Marisol TOURAINE lors du Congrès de l'ISNAR-IMG¹, devait être mis en place le 1er mai 2015. Un an après, malgré un décret et des arrêtés ayant apporté des précisions au texte, les internes déplorent l'absence d'application dans de nombreux services hospitaliers.

Une avancée boudée

Limitant à 48 heures le temps de travail hebdomadaire et sanctuarisant deux demi-journées de formation, autonome et universitaire, cette réforme représentait pourtant une avancée nécessaire attendue pour tous les internes. Mais c'était sans compter la levée de boucliers de nombreux services qui tardent à appliquer le texte. Certains persistent également à ne pas respecter le repos de sécurité obligatoire, pourtant en vigueur depuis 2002.

Souffrance et mise en insécurité

L'ISNAR-IMG est particulièrement sensible aux évènements tragiques survenus récemment. Epuisés par leurs conditions de travail, des internes se sentent abandonnés et sont confrontés au burn-out. Si l'application du décret sur le temps de travail est une étape indispensable, il ne faut pas oublier ces jeunes médecins en difficulté, trop souvent laissés à eux-mêmes. La mise en place de moyens de détection et de suivi de ces internes en souffrance est une nécessité qui ne doit plus être différée.

L'ISNAR-IMG juge cette situation inacceptable et réclame l'application du décret sur le temps de travail et du repos de sécurité ainsi que des sanctions envers les services qui ne les respectent pas. Pour la sécurité et la qualité d'exercice des internes, il n'est plus permis d'attendre.

Pour le Bureau de l'ISNAR-IMG,

Camille TRICART, Porte Parole.

Contacts Presse:

Camille TRICART – Porte Parole 06 73 07 52 85 - <u>porteparole@isnar-img.com</u> Florian SAVIGNAC - Vice Président 06 31 88 07 95 - <u>vicepresident@isnar-img.com</u>

¹ Inter Syndicale Nationale Autonome Représentative des Internes de Médecine Générale